

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Jennifer BENAYAD, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Julien LAURENT.

Absent Excusé : Monsieur Loïc BARTHET.

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel FRANCHINI.

1/ Approbation du Compte-Rendu du 25 Mars 2024

Le Procès-verbal du 25 Mars 2024 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Décision Modificative / Mouvement de crédits Budget Communal

Madame le maire nous explique que nous devons effectuer un mouvement des crédits afin de procéder au remboursement de 141.00 € de trop perçu de fraction de TVA, pour cela, une Décision Modificative est à prendre sur le Budget Communal.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte cette Décision Modificative.

3/ Délégation du Conseil Municipal au Maire

La Trésorerie nous informe qu'à la suite de la fermeture de la ligne téléphonique de la salle des fêtes, qu'il manque dans les délégations de Mme le Maire un article « Accepter les remboursements de trop perçus (chèques / avoirs) ».

L'ensemble du Conseil Municipal accepte d'ajouter cet article aux délégations de Mme le Maire.

4/ Rapport Prix Qualité Service Eau Potable 2023 de notre Commune

Mme le Maire nous rappelle que nous devons délibérer sur le RPQS (prix et qualité) de notre eau potable. Par-rapport à l'année 2022, nous avons un abonné de plus, consommation – 8.5 %, le prix de la Part Fixe reste à 65 €, en revanche le m³ est passé de 0.83 € à 1.03 € et toutes les analyses sont conformes à 100%.

Le Conseil Municipal valide ce rapport 2023.

5/ Rapport Prix Qualité Service Eau Potable 2023 du Syndicat des Eaux de Joux

Sujet Ajourné pour cause le Syndicat a repoussé sa réunion au mardi 04.06.2024.

6/ Règlement de l'Eau

En 2023, la commune a souhaité changer tous nos anciens compteurs d'eau, pour les remplacer par des compteurs « télérelève ». La Société SOGEDO nous avise qu'en cas de refus d'un changement de compteur par un administré, nous devons prévoir une modification dans notre règlement d'eau :

« Frais de déplacement pour chaque relevé manuel à hauteur de 50.00 € ».

Le Conseil Municipal valide l'ajout de cet article au règlement de l'eau.

7/ Concession abri de chasse

Nous avons une concession avec l'ACCA de Saint Antoine, pour l'abri de chasse qui se trouve au lieu-dit « les 4 chemins », sur la route du Fort. Celle-ci arrive à échéance au 31 Juillet 2024, nous devons donc la renouveler pour 9 ans.

Le Conseil Municipal accepte ce renouvellement pour 2024-2033.

8/ ONF

Notre plan d'aménagement forestier, prévu pour une durée de 20 ans s'est terminé au 31/12/2022. Depuis cette date, nous étions dans l'attente d'une rencontre avec l'ONF. Une 1^{ère} réunion a eu lieu, en date du 08 Avril avec les responsables de l'ONF, pour nous annoncer que les communes ne devraient plus avoir de bois non soumis. Ceci n'est pas une surprise, on s'y attendait. Ils nous informent aussi que, sans plan d'aménagement, nous ne pouvons plus commercialiser de bois. Nous avons donc l'obligation d'avancer sur le sujet. Après différents échanges, nous avons compris que nous ne pouvons pas tout conserver en gestion « bois non soumis ». Nous avons alors proposé de laisser seulement les parcelles les plus boisées en résineux et de conserver les autres zones (ce qui permettra de toujours gérer la vente de bois de chauffage entre habitants). Nous leurs proposons de gérer une zone de 8.595 ha sur le Fort et une zone de 12.744 ha sur la Coquille. Nous avons eu un accord oral des techniciens ONF travaillant sur le plan d'aménagement. Ces différentes rencontres ont permis à la commune de ne pas tout transmettre à l'ONF la gestion des communaux (Beaumont, Fort, Coquille), 21.34 ha passent en gestion soumise au lieu des 155 hectares potentiels.

Si la commune refusait le plan d'aménagement, la DDT pouvait valider la proposition initiale de l'ONF.

Le Conseil Municipal valide ce nouveau plan de gestion.

9/ Analis / Convention

Mme le Maire nous fait part qu'elle a demandé à la société Analis un devis, pour nous aider à analyser notre situation financière sur l'ensemble de nos budgets et de nous conseiller sur le projet de rénovation de la maison Billet. Cette société nous a déjà aiguillé ces deux dernières années.

Le montant de leur convention s'élève à 2500.00 € pour une année.

Après échanges et discussions, le Conseil Municipal valide cette convention avec une abstention.

10/ École

1. Compétence école à la CCLMHD

À la suite de l'étude du Cabinet MAZARS et des échanges avec certains collègues, Mme le Maire ne voit pas le côté positif de donner cette compétence à la CCLMHD, autant sur la réactivité, le point financier, le fonctionnement et la faisabilité dans le futur.

L'ensemble du Conseil Municipal suit Mme le MAIRE dans cette réflexion.

2. Pétition pour le maintien de nos écoles dans nos petits villages

Le collectif à fait deux réunions sur notre commune, pour expliquer leur position par-rapport à la pétition qui a été faite. Faire comprendre les points négatifs sur ce projet et échanger avec les idées de chacun. Le collectif va distribuer la pétition dans les boîtes aux lettres des 5 villages concernés.

11/ Questions diverses

- Ski nordique

L'hiver précédent à été catastrophique, un déficit de 300 000.00 € est annoncé, une réflexion économique doit se faire « voire fermer certains sites ».

- Passages canadiens

Un accident a eu lieu avec 3 bêtes sur les passages canadiens à la Coquille. Nous devons effectuer des travaux pour une remise en état de ceux-ci. Les agriculteurs en n'ont profité pour les nettoyer, les vider. Nous faisons la même chose sur la route du Fort.

- Retenue d'eau Collinaire

La commune des Longevilles Mont d'Or a missionné la Chambre d'Agriculture pour réaliser une étude afin de voir s'il serait possible d'alimenter les fermes d'Alpages avec la retenue Collinaire du Mont d'Or.

- Beaumont

Nous avons fait une demande à la commune de Labergement-Sainte-Marie, pour une participation financière à hauteur de 50 %, pour les bouchages de trous. Mr Ludovic MIROUDOT a fait savoir à Mme le Maire que son Conseil Municipal a refusé cette participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.